

DEMANDE DE SECOND LIVRET DE FAMILLE D'ÉPOUX

(Application du décret du 15 mai 1974, de l'arrêté du 16 mai 1974 et des articles 625 à 631 de « l'Instruction générale relative à l'état civil » du 15 janvier 1975.)

Je soussigné (e) (1) _____

Domicilié (e) à _____

Sollicite la délivrance d'un second livret de famille, établi conformément à la notice, pour le motif suivant (2) :

- Perte, vol ou destruction du premier livret.
- Changement dans la filiation ou dans les noms et prénoms des personnes figurent au livret.
- Epoux dépourvu du livret en cas de divorce, séparation de corps, séparation de fait, mésentente...

Les circonstances motivant ma présente requête sont les suivantes (3) _____

PRESENTATION DU PREMIER LIVRET

Je choisis l'une des deux formules
suivantes (2) :

NON-PRESENTATION DU PREMIER LIVRET

J'adopte obligatoirement la seconde formule (2) :

- Etablissement d'un nouveau livret par reproduction du premier par l'officier de l'état civil de ma résidence.
- Reconstitution d'un nouveau livret par transmission aux officiers d'état civil ayant transcrit ou dressé les actes dont les extraits figurent au livret.

Je certifie en outre que les renseignements indiqués ci-dessus et dans la notice sont exacts et complets.

A _____ le _____
Signature

(1) Noms en lettres capitales et prénoms
(2) Cocher d'une croix la réponse exacte
(3) Préciser succinctement

NOTICE A REMPLIR
LORS DE LA DEMANDE D'UN SECOND LIVRET DE FAMILLE D'EPOUX

Mariage contracté à la mairie de _____
Le _____

ENTRE

NOM (1) _____	NOM (1) _____
Prénoms _____	Prénoms _____
(2) _____	(2) _____
(3) _____	(3) _____

ENFANTS

1) Prénoms _____	2) Prénoms _____
Né (e) le _____	Né (e) le _____
à _____	à _____
(2) _____	(2) _____

3) Prénoms _____	4) Prénoms _____
Né (e) le _____	Né (e) le _____
à _____	à _____
(2) _____	(2) _____

5) Prénoms _____	6) Prénoms _____
Né (e) le _____	Né (e) le _____
à _____	à _____
(2) _____	(2) _____

7) Prénoms _____	8) Prénoms _____
Né (e) le _____	Né (e) le _____
à _____	à _____
(2) _____	(2) _____

NOTA : Le livret de famille est constitué de la réunion ds extraits des actes de mariage et éventuellement de décès des époux, des actes de naissance des enfants et, le cas échéant, des actes de décès des enfants mineurs ainsi que de la mention de tous actes ou jugements ayant une incidence sur l'état civil des personnes considérées. L'usage d'un livret incomplet ou devenu inexact à la suite de changements intervenus engage la responsabilité des époux qui sont passibles de poursuites pénale.

- (1) Noms en lettres capitales.
- (2) Mentionner, le cas échéant, la date et le lieu de décès.
- (3) Préciser, le cas échéant, la date du divorce ou de la séparation de corps.